



CONSORTIUM

de transport scolaire de l'Est

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

**Présenté à l'Assemblée Générale Annuelle du
Conseil d'administration
le 03 décembre 2025**

www.ctse.ca

Table des matières

Mission	3
Vision	3
Nos croyances et valeurs.....	3
Membres du Conseil d'administration	4
Membres du Comité de gestion.....	5
Introduction	5
Réalisations du CTSE en 2024-2025.....	6
Statistiques comparatives de 2019-2020 à 2024-2025	8
Statistiques comparatives pour les voyages nolisés	8
Statistiques comparatives pour les formulaires reçus.....	8
Objectifs pour l'année scolaire 2025-2026.....	9
L'équipe du CTSE	10
États financiers	11



Mission

Assurer un service de transport efficace, efficient et sécuritaire répondant aux besoins des élèves admissibles.

Vision

Le Consortium de transport scolaire de l'Est s'engage, en conformité avec les lois, ses règlements opérationnels et administratifs en collaboration avec ses conseils membres à 4.

- Livrer des services de transport efficaces et courtois;
- Répondre aux besoins des élèves;
- Offrir un soutien professionnel pour la résolution de problèmes;
- Privilégier la formation continue de son personnel et à constamment améliorer ses procédures opérationnelles et administratives.

Nos croyances et valeurs

Le Consortium de transport scolaire de l'Est croit à la participation de son personnel dans la gestion journalière afin :

- De maintenir un environnement de travail professionnel et valorisant;
- De favoriser un climat de confiance entre les familles, l'école, les transporteurs et le Consortium;
- De répondre aux besoins des communautés éducatives au meilleur de ses connaissances;
- D'offrir un suivi aux demandes dans un délai raisonnable.

Membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration du CTSE au 31 août 2025 sont :



MME CAROLE J. LAROCQUE
Conseillère scolaire, CSDCEO
Présidente du Conseil d'administration



M. GILLES FOURNIER
Conseiller scolaire, CEPEO



MME LYNE RACINE
Directrice de l'éducation et secrétaire, CSDCEO



M. Christian-Charle Bouchard
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier, CEPEO



MME ANNIE DUGAS
Surintendante des affaires, CEPEO
Trésorière du Conseil d'administration



M. MARTIN LAVIGNE
Surintendant des affaires et trésorier, CSDCEO

Membres du Comité de gestion

Les membres du Comité de gestion du CTSE au 31 août 2025 sont :

- Mme Annie Dugas, surintendante des affaires (CEPEO) et trésorière
- M. Martin Lavigne, surintendant des affaires (CSDCEO)
- M. Yan St-Louis, directeur (CTSE)

Introduction

Le CTSE fournit le transport scolaire et de voyages nolisés à près de 14 102 élèves de ses conseils membres, le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) et le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO), pour les régions suivantes :

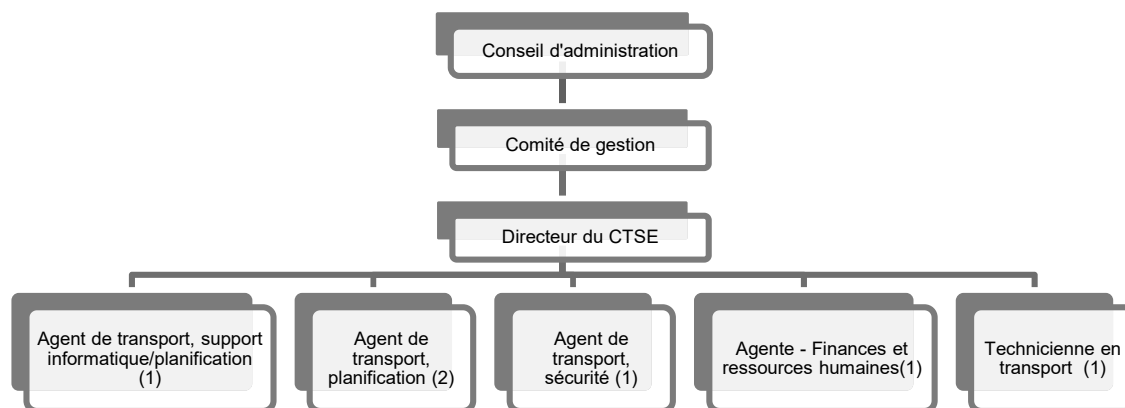


Le transport est assuré par les compagnies de transport scolaire suivantes :



L'organisme est administré par le Directeur du Consortium et son équipe. Il est gouverné par un Conseil d'administration formé de trois membres de chacun de ses deux conseils scolaires partenaires pour le volet administratif et un comité de gestion formé des surintendants des affaires de chaque conseil membre et du directeur du consortium pour le volet organisationnel.

Voici donc l'organigramme officiel du Consortium :



Réalisations du CTSE en 2024-2025

L'année 2024-2025 s'est démarquée par les projets suivants :

VOLET ADMINISTRATIF

- Gestion des dépenses toujours axée sur la meilleure qualité/prix;
- Gestion des demandes reçues par le CTSE;
- Révision des règlements du CTSE 003-022-023-024-025-026-027-028;
- Création du règlement du CTSE 043;
- Mise à jour du règlement administratif CTSE 103;
- Finalisation de l'entente du CTSE en lien avec la LOSBL.
- Déménagement du CTSE dans de nouveaux locaux.

VOLET RESSOURCES HUMAINES

- Révision des conditions d'emplois des employés non syndiqués;
- Application des règlements concernant la loi 124.

VOLET SÉCURITÉ

- Formations en présentiel sur la sécurité à bord des autobus offerte par la compagnie Intertrain dans toutes les écoles élémentaires;
- Formation en présentiel des brigadiers et brigadières offerts en collaboration avec les services de police provinciale de l'Ontario et de Cornwall, et le CAA;
- Pratiques d'évacuations d'autobus complétées en présentiel à l'automne et au printemps;
- Vérifications de contrôle reliées aux exigences des contrats;

- Formation « Train the Trainer » offerte par le CAA aux personnes responsables d'offrir la formation dans nos écoles;
- Initiation au transport scolaire pour nos futurs élèves de la maternelle ainsi qu'aux parents;
- Programme de Bande Verte pour nos élèves de la maternelle et jardins afin de bien les identifier sur un autobus scolaire.

VOLET PLANIFICATION

- Planification des routes pour la rentrée 2024-2025;
- Gestion de l'impact des changements de paramètres d'admissibilité au transport scolaire, conformément à la nouvelle formule de financement du transport établie par la Province;
- Développement d'une politique d'inclusion et exclusion pour le transport des élèves, conformément aux exigences du ministère de l'éducation, pour fins d'implémentation lors de l'année scolaire 2025-2026;
- Support au CTSO par l'entremise de doublage de routes.

VOLET INFORMATIQUE

- Amélioration continue du site web et des formulaires;
- Recherche d'une nouvelle solution pour remplacer le portail CTSE;
- Coordination avec les conseils membres afin d'assurer l'accès nécessaire à la base de données ASPEN;
- Travail continu avec les opérateurs pour le bon fonctionnement du système mTransport;
- Travail entourant la simulation des routes et les différents rapports du ministère;
- Gestion du cycle de vie du matériel informatique du CTSE.

Statistiques comparatives de 2020-2021 à 2024-2025

Année scolaire	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	DIFFÉRENCE ENTRE 2023-2024 ET 2024-2025
Élèves						
Nombre d'élèves	12,825	14,010	13,691	14,590	14,102	-488
Nombre d'élèves transportés	9,203	10,090	10,885	11,022	10,501	-521
Nombre d'élèves non transportés	3,622	3,920	2,806	3,568	3,601	33
Nombre d'élèves à besoins spéciaux	644	643	665	614	442	-172
Pourcentage d'élèves transportés	72%	72%	80%	76%	74%	-4%
Véhicules						
Nombre de fourgonnettes	112	118	114	108	103	-5
Nombre d'autobus adaptés	4	3	5	5	5	0
Nombre d'autobus réguliers	230	227	217	214	204	-10
Nombre total de véhicules	346	348	336	327	312	-15
Pourcentage de parcours jumelés	37.30%	36.00%	40.00%	42.20%	41.67%	-0.54%
Pourcentage d'utilisation de la capacité	69.50%	69.00%	79.11%	76.94%	77.64%	0.70%
Dépenses						
Dépenses en transport fourgonnettes*	\$ 2,699,567	\$ 3,593,080	\$ 3,455,535	\$ 5,506,548	\$ 5,399,412	-\$ 107,136
Dépenses en transport autobus*	\$ 11,072,784	\$ 12,636,610	\$ 12,882,996	\$ 12,977,691	\$ 12,687,816	-\$ 289,875
Dépenses totales en transport	\$ 13,772,351	\$ 16,229,690	\$ 16,338,531	\$ 18,484,239	\$ 18,087,229	-\$ 397,010
Coût de transport par élève	\$ 1,497	\$ 1,608	\$ 1,501	\$ 1,677	\$ 1,722	\$ 45

* Inklus l'ajustement de carburant.

Statistiques comparatives pour les voyages nolisés de 2020-2021 à 2024-2025

Année scolaire	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Différence entre 2023-2024 ET 2024-2025
Nombre de requêtes ouvertes	30	45	143	113	125	12
Nombre de transports effectués	784	885	979	1300	1198	-102
Nombre de formulaires reçus	32	97	168	127	97	-30
Nombre de transport annulés	0	10	40	8	11	3

Statistiques comparatives pour les formulaires reçus de 2020-2021 à 2024-2025

Année scolaire	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Différence entre 2023-2024 ET 2024-2025
Nouvelles Inscriptions	3263	1593	1538	1183	1274	91
Workflow (Inscriptions)	747	1205	1130	1525	1209	-316
Déménagements	542	766	682	528	560	32
Gardiens/Gardiennes	587	748	675	571	529	-42
Changements temporaires	73	99	121	110	82	-28
Cessation du service de transport	221	149	124	70	69	-1
Boys and Girls Club	33	61	70	46	45	-1
Plaintes/Révisions d'arrêt	136	296	241	159	236	77
Places de Courtoisie	0	0	148	225	756	531
Nombre total de formulaires	5602	4917	4729	4417	4760	343

Objectifs pour l'année scolaire 2025-2026

- Révision des procédures et règlements du CTSE;
- Révision du programme de sécurité routière;
- Initiation de processus d'appel d'offres;
- Exercice de planification stratégique en continue;
- Développement d'une nouvelle plateforme afin de remplacer le Portail CTSE;
- Renouvellement de la Convention Collective des employés syndiqués du CTSE.

L'équipe du CTSE

Voici les membres de l'équipe du CTSE, en date du 31 août 2025.

YAN ST-LOUIS

Directeur du CTSE

Téléphone: 1 (855) 689-2873

Courriel: y.stlouis@ctse.ca

NOELLA GAUTHIER

Agente Finance et ressources humaines

Téléphone: 613-691-4005

Courriel: n.gauthier@ctse.ca

STEFFANY DEMERS

Agente de transport, planification

Cornwall, Alexandria et support informatique

Téléphone: 613-691-4003

Courriel: s.demers@ctse.ca

ANIK CHARRON

Agente de transport, planification

Rockland, Plantagenet et Hawkesbury

Téléphone: 613-691-4006

Courriel: a.charron@ctse.ca

LOUIS PÉRUSSE

Agent de transport, planification

Casselman et Embrun et Service à l'élève

Téléphone: 613-691-4000

Courriel: l.perusse@ctse.ca

PATRICE LANTHIER

Agent de transport, sécurité

Téléphone: 613-691-4001

Courriel: p.lanthier@ctse.ca

JULIE GRAVEL

Technicienne en transport

Téléphone: 613-691-4002

Courriel: j.gravel@ctse.ca

États financiers

En annexe, nous incluons les états financiers pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

États financiers du

**Consortium de transport scolaire
de l'Est**

31 août 2025

Consortium de transport scolaire de l'Est

31 août 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1 - 2
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 13

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du
Consortium de transport scolaire de l'Est

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Consortium de transport scolaire de l'Est (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2025, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 août 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 3 décembre 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Consortium de transport scolaire de l'Est

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 août 2025

	Budget	2025	2024
	\$	\$	\$
Produits (note 11)			
Revenus des conseils scolaires	21 550 240	20 790 409	21 124 980
Autres	-	160 899	123 594
	21 550 240	20 951 308	21 248 574
Charges			
Contrats de transport	20 105 000	19 558 342	20 057 279
Frais de personnel	1 036 000	1 011 669	744 860
Administration	321 240	293 484	338 962
Location de système GPS	67 000	70 050	71 154
Services	21 000	17 763	36 319
	21 550 240	20 951 308	21 248 574
Excédent de l'exercice étant l'actif net à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Consortium de transport scolaire de l'Est

État de la situation financière

31 août 2025

	2025	2024
	\$	\$
Actif		
Encaisse	2 703 856	2 837 623
Débiteurs (note 5)	467 274	318 130
	3 171 130	3 155 753
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	162 449	147 072
Avances des conseils scolaires membres, sans intérêt (note 8)	3 008 681	3 008 681
	3 171 130	3 155 753
Engagements (note 10)		
Actif net	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Consortium de transport scolaire de l'Est

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 août 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	-	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(149 144)	191 597
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	15 377	(40 769)
	(133 767)	150 828
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(133 767)	150 828
Encaisse au début	2 837 623	2 686 795
Encaisse à la fin	2 703 856	2 837 623

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2025

1. Description de l'entité

Le Consortium de transport scolaire de l'Est (l'« Organisme ») est une entité qui a pour objectif d'offrir des services de transport sécuritaires, ponctuels et efficaces aux élèves du Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) et aux élèves du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CÉPEO). L'Organisme est un organisme sans but lucratif constitué en février 2009 sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario* et est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonéré d'impôts sur les bénéfices.

2. Méthodes comptables futures

Date d'application : 1^{er} avril 2026

Nouveau cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

En décembre 2022, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public (le « Cadre conceptuel ») en vue de remplacer les aspects conceptuels des chapitres SP 1000, FONDEMENTS CONCEPTUELS DES ÉTATS FINANCIERS, et SP 1100, OBJECTIFS DES ÉTATS FINANCIERS.

Le Cadre conceptuel présente :

- les caractéristiques des entités du secteur public;
- l'objectif de l'information financière;
- les utilisateurs principaux de l'information financière et leurs attentes;
- le rôle, les fondements et les objectifs des états financiers;
- les caractéristiques qualitatives des informations présentées dans les états financiers et les aspects connexes à considérer;
- les définitions des éléments constitutifs des états financiers;
- les critères généraux de comptabilisation et de décomptabilisation;
- les concepts généraux de mesure et de présentation.

Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026. L'adoption anticipée est permise.

En raison de la publication du Cadre conceptuel, plusieurs indications et chapitres du Manuel de comptabilité pour le secteur public ont été retirés ou modifiés. Notamment, le Cadre conceptuel a remplacé les chapitres SP 1000 et SP 1100. D'autres modifications corrélatives comprennent la mise à jour des sections et chapitres suivants :

- références au Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public;
- préface du Manuel de comptabilité pour le secteur public;
- chapitre SP 1150, PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS;
- chapitre SP 1201, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS;
- chapitre SP 1300, PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT;
- chapitre SP 2100, INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES MÉTHODES COMPTABLES;
- chapitre SP 2120, MODIFICATIONS COMPTABLES;
- chapitre SP 2130, INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE;
- chapitre SP 2200, INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS;
- chapitre SP 3150, IMMOBILISATIONS CORPORELLES;
- chapitre SP 3200, PASSIFS;

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2025

2. Méthodes comptables futures (suite)

Nouveau cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public (suite)

- chapitre SP 3210, ACTIFS;
- chapitre SP 3400, REVENUS;
- chapitre SP 3430, OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION;
- chapitre SP 3450, INSTRUMENTS FINANCIERS;
- chapitre SP 4230, IMMOBILISATIONS DÉTENUES PAR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF.

L'Organisme évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon rétroactive ou prospective.

Présentation des états financiers (nouveau chapitre SP 1202)

En octobre 2023, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le nouveau chapitre SP 1202, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS qui remplace le chapitre SP 1201, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS.

Le nouveau chapitre SP 1202 :

- comporte des indications sur la continuité de l'exploitation qui s'appuient sur celles du Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public;
- modifie l'état de la situation financière des façons suivantes :
 - o le calcul de l'indicateur « passif financier net » (auparavant appelé « dette nette ») ou « actif financier net » a été déplacé dans un état qui lui est propre,
 - o l'ajout de deux catégories de passif : les passifs financiers et les passifs non financiers,
 - o l'ajout d'une troisième composante de l'actif net ou du passif net : les « autres éléments cumulés »,
 - o la mise à jour de la définition d'un « actif non financier »,
 - o la restructuration de l'état pour présenter l'actif, suivi du passif, suivi de l'actif net ou du passif net,
 - o l'ajout d'une option permettant de présenter l'indicateur « actif financier net » ou « passif financier net » sous l'indicateur de la situation financière, en faisant référence à l'état de l'actif financier net ou du passif financier net;
- ajoute un état de l'actif financier net ou du passif financier net qui présente le calcul de l'actif financier net ou du passif financier net révisé;
- permet de présenter la variation de l'actif financier net ou du passif financier net dans l'état de l'actif financier net ou du passif financier net;
- inclut un état des résultats semblable à celui requis par l'ancien chapitre SP 1201;
- permet de présenter un budget modifié uniquement lorsque le gouvernement est nouvellement élu ou lorsque la majorité des membres de l'organe de direction de l'organisme public sont nouvellement élus ou nommés;
- ajoute l'état de l'évolution de l'actif net ou du passif net, qui présente un rapprochement pour chaque composante de l'actif net et du passif net et intègre les informations qui devaient auparavant être présentées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation selon l'ancien chapitre SP 1201;

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2025

2. Méthodes comptables futures (suite)

Présentation des états financiers (nouveau chapitre SP 1202) (suite)

- exige la présentation isolée des activités de financement dans l'état des flux de trésorerie;
- comporte des indications dans différentes annexes sous forme de modalités d'application, d'exemples illustratifs et d'exemples d'états financiers.

L'Organisme évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon rétroactive ou prospective.

Niveau d'autorité en tant que sources de PCGR d'annexes du Manuel du secteur public qui constituent des guides d'application (modifications)

En février 2025, le CCSP a publié des modifications de portée limitée pour rehausser le niveau d'autorité en tant que source de principes comptables généralement reconnus (PCGR) de quatre annexes figurant dans le Manuel du secteur public, à savoir :

- l'Annexe A du chapitre SP 3400, « Revenus »;
- l'Annexe B du chapitre SP 3410, « Paiements de transfert »;
- l'Annexe A du chapitre SP 3450, « Instruments financiers »;
- l'Annexe A du chapitre SP 4270, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - Informations à fournir ».

De plus, des modifications ont été apportées au chapitre SP 1150, « Principes comptables généralement reconnus », afin d'éclaircir le niveau d'autorité en tant que source de PCGR d'annexes du Manuel du secteur public et pour indiquer que les annexes qui constituent des guides d'application ne sont pas uniquement fournies à titre d'illustration, mais qu'elles font partie intégrante des chapitres qu'elles appuient.

Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026, et leur application anticipée est permise.

L'Organisme évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon rétroactive ou prospective.

Date d'application : 1^{er} avril 2030

Immobilisations corporelles (modifications du chapitre SP 3150)

En mai 2025, le CCSP a publié des modifications au chapitre SP 3150, « Immobilisations corporelles », dans le cadre du plan de mise en œuvre de la stratégie relative aux organismes sans but lucratif du secteur public (OSBLSP). Voici les principales caractéristiques de ces modifications :

- Ajout d'un nouveau critère à la définition d'« immobilisations corporelles » pour y apporter une précision mineure;
- Définition de « collections », « œuvres d'art et trésors historiques » et « potentiel de service »;
- Nouvelles obligations d'information pour les œuvres d'art, les trésors historiques et les collections;
- Ajout d'indications comptables pour les situations où une immobilisation corporelle est achetée à un montant considérablement inférieur à sa juste valeur;
- Précision selon laquelle les matières et la main-d'œuvre reçues en apport sont comprises dans le coût d'une immobilisation construite, développée ou mise en valeur.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2025

2. Méthodes comptables futures (suite)

Les chapitres SP 4230, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », et SP 4240, « Collections détenues par les organismes sans but lucratif », ne s'appliqueront plus une fois que l'OSBLSP appliquant actuellement les chapitres de la série SP 4200 aura adopté le chapitre SP 3150. Le chapitre SP 3150 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2030. Son adoption anticipée est permise. Le chapitre SP 3150 s'appliquerait rétroactivement, avec retraitement des chiffres des exercices antérieurs.

Dans le cas des entités du secteur public qui n'ont pas appliqué les chapitres de la série SP 4200, les modifications du chapitre SP 3150 s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2030. L'adoption anticipée est permise. Les modifications seraient appliquées de manière rétroactive avec retraitement des chiffres des exercices antérieurs, à l'exception des modifications qui se rapportent aux immobilisations corporelles achetées à un montant considérablement inférieur à la juste valeur ainsi que celles qui se rapportent aux matières et à la main-d'œuvre reçues en apport comprises dans le coût d'une immobilisation corporelle construite, développée ou mise en valeur, lesquelles s'appliquent seulement aux nouvelles opérations ou aux nouveaux événements à compter de la date du changement.

L'Organisme évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon rétroactive ou prospective.

3. Changement de méthodes comptables

Améliorations annuelles 2022-2023 (modifications)

En février 2025, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié les dernières améliorations annuelles 2022-2023 visant à apporter des éclaircissements au texte du Manuel du secteur public et à d'autres indications :

- Mise à jour du niveau d'autorité en tant que source de principes comptables généralement reconnus (PCGR) d'annexes qui ne sont pas identifiées comme étant des guides d'application (à l'exception du chapitre SP 1202, « Présentation des états financiers »), et ajout d'une mention précisant que les annexes sont fournies uniquement à titre d'illustration;
- Ajout de numéros de paragraphes (IE.01, IE.02, etc.) à huit annexes pour indiquer qu'elles constituent des exemples qui ne sont inclus qu'à des fins illustratives.

L'application prospective de cette nouvelle norme comptable, entrée en vigueur dès sa publication, n'a eu aucun impact significatif sur les états financiers.

Comptabilisation par le preneur des contrats de location-exploitation visant des immobilisations corporelles (modifications apportées à la NOSP-2)

En février 2025, le CCSP a apporté des modifications à la Note d'orientation du secteur public 2 (NOSP-2), Immobilisations corporelles louées, pour apporter des éclaircissements et assurer une harmonisation avec le Cadre conceptuel du Manuel du secteur public :

- Un renvoi périmé au chapitre 3065 de l'ancienne Partie V du Manuel (normes comptables prébasculément) figurant dans l'arbre de décision de la NOSP-2 a été supprimé, et l'Annexe B a été renommée Annexe A);
- Des indications ont été ajoutées de façon à énoncer les exigences minimales pour la comptabilisation des contrats de location-exploitation par le preneur.

Les indications de la NOSP-2 sont reprises du chapitre 3065 de l'ancienne Partie V du Manuel (normes comptables prébasculément).

Les modifications ne donnent pas lieu à un changement dans la pratique et sont entrées en vigueur dès leur publication.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2025

4. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCOSBLSP) puisque l'Organisme est contrôlé conjointement par le CSDCEO et par le CÉPEO et est donc compris dans le périmètre comptable des deux conseils. Ceux-ci tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création légale d'une obligation à payer.

Constatation des produits

L'Organisme adopte la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Les produits non affectés sont constatés dans les produits au moment de leur réception. Les produits affectés sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds affecté approprié. Les autres produits sont constatés lorsque les biens et services ont été rendus.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont une durée de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de l'actif net.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au terme suivant :

Logiciel	3 ans
----------	-------

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est constaté à titre de charge dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCOSBLSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations et certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2025

5. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	353 967	234 480
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	90 435	59 806
Clients et autres	22 872	23 844
	467 274	318 130

6. Immobilisations

	2025	2024
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
	nette	nette
Coût	Amortissement cumulé	
	\$	\$
Logiciel	164 440	164 440
	-	-

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
	\$	\$
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	21 678	21 136
Fournisseurs et autres	140 771	125 936
	162 449	147 072

8. Avances des conseils scolaires membres

	2025	2024
	\$	\$
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	2 128 406	2 128 406
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	880 275	880 275
	3 008 681	3 008 681

9. Régime de pension

L'Organisme contribue au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), qui est un régime à employeur multiple, pour 11 membres (7 membres en 2024) de son personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui prévoit le niveau de pension à être reçu par les employés en se basant sur les années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué à RREMO en 2025 était de 88 047 \$ (59 218 \$ en 2024) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état des résultats.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2025

10. Engagements

L'Organisme doit respecter les mesures contractuelles de plusieurs ententes en lien avec un bail commercial, la location d'équipement, l'utilisation de licences informatiques et de services de transport. Les paiements minimaux futurs s'élèveront à 32 183 000 \$ et comprennent les paiements suivants pour les trois prochains exercices :

	\$
2026	19 889 000
2027	6 054 000
2028	6 240 000

11. Produits

	CSDCEO	CÉPEO	Autres	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus des conseils scolaires	15 650 254	5 140 155	-	20 790 409	21 124 980
Autres	-	-	160 899	160 899	123 594
	15 650 254	5 140 155	160 899	20 951 308	21 248 574

12. Chiffres du budget

Au cours de l'exercice, l'Organisme a approuvé le budget de fonctionnement en fonction des dépenses prévues liées au financement de l'exercice en cours, comme indiqué dans la Convention de consortium constitué en personne morale ainsi qu'aux autres sources de revenus de l'exercice.

Par la suite, le Conseil a approuvé le budget révisé, lequel est présenté dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net à titre informatif seulement et n'a pas fait l'objet d'un audit.

13. Instruments financiers

L'Organisme, dans le cadre de ses opérations, porte un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que l'Organisme n'est pas exposé à des risques importants en matière d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Risque de crédit

L'Organisme est exposé au risque de crédit imputable à ses clients. Par contre, la majorité des débiteurs est composée de comptes courants, ce qui minimise le risque de crédit.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2025

13. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

L'Organisme est exposé au risque de crédit imputable à ses clients. Par contre, la majorité des débiteurs est composée de comptes courants, ce qui minimise le risque de crédit.

	2025	2024
	\$	\$
Clients		
Courant	22 738	23 710
Plus de 90 jours	134	134
	22 872	23 844
Provision pour créances douteuses	-	-
	22 872	23 844

L'Organisme fait face à un risque de crédit supplémentaire sur ses soldes de l'encaisse. Cependant, ce risque est mitigé, car l'encaisse est détenue par une institution financière canadienne de haut niveau.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.